www.cfecgc.org Le +syndical Confédération Française de l'Encadrement-CGC

REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

EDITO

Nous sommes tous conscients des efforts à réaliser dans le contexte économique difficile que nous traversons. Un projet de loi de financement qui a pour ambition de réduire un déficit devenu abyssal ne peut que rejoindre ce légitime objectif.

Or, les lignes d'orientation du PLFSS 2013, certes dictées par l'urgence, se traduisent par des mesures tous azimuts d'ailleurs pas réellement de nature à pérenniser notre modèle social à la hauteur des besoins.

La CFE-CGC a fait des propositions :

- Créer une cotisation sociale sur la consommation.
- Evaluer les allègements de charges sociales et supprimer ceux dont l'efficacité en termes d'emploi n'est pas avérée.
- Taxer les machines et robots se substituant à l'homme dans toutes les activités de services non soumises à une quelconque intensité concurrentielle et non délocalisables.

Les efforts doivent être répartis entre tous les acteurs sans faux semblants .

Or, les récents accords sur les dépassements d'honoraires illustrent une fois de plus l'écart qu'il peut y avoir entre les attentes et les propositions.

L'objectif était pourtant clairement défini : réguler les dépassements excessifs et permettre un égal accès aux soins pour tous !

La situation est tout aussi préoccupante en ce qui concerne l'avenir de nos retraites complémentaires. Dès 2017 pour l'AGIRC et 2020 pour l'ARRCO, ces régimes ne pourront plus compter sur leurs réserves pour se financer. Les partenaires sociaux ont rendez vous le 22 novembre prochain pour se déterminer.

Bien évidemment des solutions existent mais il faut avoir le courage de prendre les bonnes décisions et vite !

Danièle KARNIEWICZ
Secrétaire Nationale
Secteur Protection Sociale

PLFSS 2013 ..premiers recadrages !

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 présenté le 1er octobre dernier par **Marisol Touraine**, Ministre des affaires sociale et de la santé, suit désormais le calendrier fixé pour son examen par les différents corps parlementaires.

La Commission des affaires sociales a déjà adopté un certain nombre d'amendements :

- **Exonération de taxe (TSCA) des contrats de complémentaires santé des étudiants avec, en contrepartie, augmentation de la contribution de l'industrie pharmaceutique.**
- **Abattement de 0,75 €/heure de travail sur les charges sociales des particuliers employeurs (en compensation partielle du passage au calcul des cotisations sur salaires réels).**
- **Modification du calendrier et du taux de la contribution additionnelle pour l'autonomie (CASA) à la charge des retraités :**
  - ***Taux fixé à 0,3% dès le 1er avril mais exonération pour 2,5 millions de retraités modestes***
  - ***Produit de cette contribution affecté à la dépendance dès 2013 et non l'année suivante***
- **Instauration d'une taxe spéciale sur les boissons énergisantes.**

SOMMAIRE

P 1 : PLFSS 2013 .. Premiers recadrages !
P 2 : PLFSS 2013 : Cadrage du gouvernement
P 3 : Regards sur le 40ème Congrès de la Mutualité
Dépassements d'honoraires...passez ...il n'y a rien a voir...
P 4 : AGIRC ARRCO ...une situation critique... !

Informations bi mensuelles N° 28
2 Novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2013
CADRAGE DU GOUVERNEMENT

PLFSS 2013
SOLDE PREVISIONEL
-13,9 Mds €

ONDAM
175,5 Mds €
+ 2,7%

MALADIE : - 5,1 Mds €

VIEILLESSE : - 4 Mds €

AT/MP : + 0,3 Mds €

FAMILLE : - 2,6 Mds €

FSV : - 2,5 Mds €

RECETTES : 5,5 Mds €

Principaux postes

- **970 Ms€** : Prélèvements sociaux des travailleurs indépendants
- **630 Ms€** : Cotisations retraite pour la fonction publique hospitalière et territoriale
- **480 Ms€** : Renforcement de la fiscalité sur la bière
- **475 Ms€** : Fin du forfait sur les emplois à domicile pour les particuliers employeurs
- **470 Ms€** : Taxe sur les salaires pour les entreprises dont les activités ne sont pas soumises à TVA
- **350 Ms€** : Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie sur les retraites
- **330 Ms€** : Forfait social sur les indemnités de rupture conventionnelle
- **200 Ms€** : Hausse de cotisations sur les AT/MP
- **200 Ms€** : Fin de l'abattement sur les terrains constructibles
- **170 Ms€** : Régime de retraite des professions libérales
- **160 Ms€** : Relèvement de la contribution tarifaire d'acheminement sur l'électricité et le gaz
- **150 Ms€** : Cotisation des auto-entrepreneurs
- **140 Ms€** : Assujettissement des indemnités des élus locaux aux cotisations sociales
- **125 Ms€** : Renforcement de la fiscalité sur le taba

DEPENSES : 5,5Mds €

Nouvelles dépenses

- **13,5 Ms€** : Remboursement à 100% des IVG
  31,7 Ms€ : Revalorisation tarifaire
- **354 Ms€** : Politique d'investissement dans le secteur hospitalier dont 105 Ms€ destinés au recrutement de 4000 emplois d'avenir et à l'amélioration des conditions de travail (pacte de confiance pour l'hôpital)
- **50 Ms€** : Plan d'aide à l'investissement pour le secteur médico-social
- **147 Ms€** : Poursuite de la médicalisation en Ehpad
- **73Ms €** Attribution d'indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident de la vie privée des exploitants agricoles
- **Près de 100 Ms€/an** : Amélioration de la prise en charge en aide humaine pour les victimes d'AT/MP

ECONOMIES EN SOINS DE VILLE : 1 756 Ms €

- **225 Ms €** : Mesures d'efficience relatives aux professionnels de l'offre de soins ambulatoires
- **876 Ms €** : Mesures d'économie sur les produits de santé
- **605 Ms €** : Mesures d'efficience des prescriptions
- **50 Ms €** : Lutte contre la fraude

ECONOMIES EN SOINS HOSPITALIERS : 658 Ms €

- **315 Ms € :** Renforcement de l'efficience interne des établissements de santé
- **193 Ms €** : Actions de gestion du risque et de la qualité des prises en charge
- **150 Ms €** : Efficience des produits de santé à l'hôpital

ZOOM

L'amélioration de l'organisation des soins constitue une priorité pour 2013 :

- Le PLFSS table sur le **développement des équipes de proximité** avec la mise en place d'une rémunération forfaitaire dans le cadre de l'extension du champ d'application des accords conventionnels interprofessionnels.
- Pour **lutter contre les déserts médicaux** un dispositif de contractualisation est retenu entre praticiens inscrits depuis moins d'un an au tableau de l'Ordre et les ARS afin de permettre le recrutement de 200 médecins libéraux.
- Le **parcours de santé a une place privilégiée**
- Une **expérimentation** est ciblée dans ce domaine **sur les personnes âgées en risque de perte d'autonomie** (des projets pilotes d'une durée maximale de 5 ans vont instaurer une prise en charge globale du patient).

Le PLFSS 2013 cible les régimes spéciaux :

- Réforme du financement de la caisse de retraite des **agents des collectivités locales** (CNRACL) et de la **caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales** (CNACPL).
- -Amélioration du **régime des exploitants agricoles** avec attribution de point gratuits après cessation d'activité pour cause de maladie ou infirmité.

Le PLFSS 2013 cible aussi les travailleurs dans les métiers à risque :

- Possibilité pour les **travailleurs de l'amiante** bénéficiaires d'un dispositif de cessation anticipée d'activité de liquider l'intégralité de leur pension de retraite dès 60 ans

Le PLFSS 2013 porte peu de mesures en direction des familles :

Le point phare est constitué par une innovation :

La possibilité expérimentée sur certains territoires de **faire payer en tiers payant les compléments de mode de garde pour les bénéficiaires du Rsa .**

REGARDS SUR LE 40ème CONGRES DE LA MUTUALITE

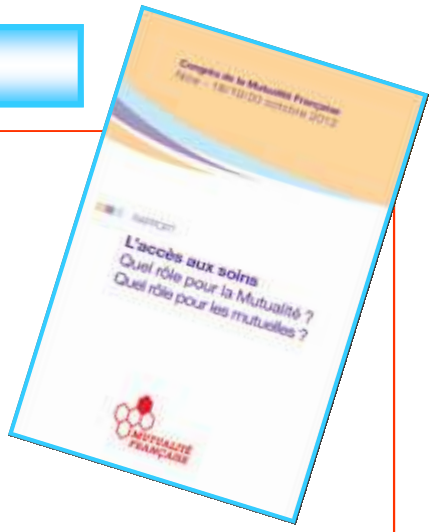

La grand-messe des Mutuelles s'est tenue à Nice les 18 et 20 Octobre 2012 devant 2500 délégués mutualistes autour du thème :

« L'ACCES AUX SOINS »

QUEL ROLE POUR LA MUTUALITE ?

QUEL ROLE POUR LES MUTUELLES ?

Telles sont les deux questions auxquelles se sont efforcés de répondre les différents intervenants.

Ouvert par **Marisol Touraine**, Ministre des affaires sociales et de la santé, en présence de **Benoît Hamon,** Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie chargé de l'économie sociale et solidaire, ce congrès a été l'occasion pour son Président, **Etienne Caniard**, de souligner le caractère pénalisant du système en place « Notre pays connait une crise économique et sociale qui dure. Notre modèle de protection sociale s'il a prouvé qu'il était capable d'absorber de nombreux chocs montre aujourd'hui des signes indéniables d'essoufflement. »... Il a invité les pouvoirs publics a donner un engagement clair. En retour, les mutuelles sont prêtes à faire un effort et à restituer aux français tout réaménagement de taxe sous forme d'amélioration de prestations.

Le chef de l'Etat a clôturé cette manifestation par un long discours sur la protection sociale et la santé. Après avoir réaffirmé « sa volonté de faire de son mandat une solidarité », **François Hollande** a dégagé plusieurs priorités eu vue de permettre :

- **Un accès de tous aux soins :**

- Généralisation de l'accès à la complémentaire santé grâce à une démarche d'incitation (réorientation des aides pour en élargir le nombre de bénéficiaires, révision de la fiscalité des contrats solidaires et responsables afin de les rendre plus équitables)

- Solution à trouver sur la question des dépassements d'honoraires

- Optimisation de la médecine de premiers recours et réduction des déserts médicaux

- **Une organisation de la santé modernisée.**
- **Un mode de financement de la sécurité sociale réformé.**
- **Un ONDAM revisité en vue de le décloisonner.**
- **Une réforme des grandes agences sanitaires afin de mieux associer les citoyens aux décisions.**
- **Une politique de santé publique centrée sur la prévention (en direction des enfants et des jeunes, en prévention des risques liés au travail …).**
- **Une dynamique d'information mieux adaptée visant à faire des citoyens les acteurs de leur propre santé**
- **Une organisation de la recherche médicale adaptée.**

ACCORD SUR LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES … PASSEZ… … IL N'Y A RIEN A VOIR !

(CF Flash Information sur la Protection Sociale - FIPS - intranet CFE-CGC)

On attendait un encadrement des dépassements d'honoraires par spécialité et par région. Ils représentent un coût de 2,5 Mds€ et ont pour corollaire le renoncement aux soins de 20% de la population.

A l'issue de 8 séances de négociation, la montagne a accouché d'une souris !

Le 23 octobre dernier, 4 syndicats représentatifs ont signé un relevé de conclusion complexe et flou et dont l'application reste subordonnée à l'adhésion d'un tiers des praticiens aujourd'hui en secteur 2 (8 300 sur les 25 000 éligibles au contrat).

Comment s'opère la régulation des dépassements excessifs ?

Un seuil de 150% des tarifs opposables figure dans le texte. Mais il ne constitue qu'un critère parmi d'autres (taux de dépassement moyen annuel par patient, fréquence des actes avec dépassement, niveau d'expertise du praticien…)

Quelles sanctions ?

La commission chargée d'appliquer les sanctions compte des médecins parmi ses membres...

Y a-t-il une limitation du nombre de médecins autorisés à réclamer des dépassements ?

Non ! Une partie d'entre eux, actuellement en secteur 1, pourront passer en secteur 2 sous réserve de respecter certains engagements au plan tarifaire dans le cadre d'un « contrat d'accès aux soins ».

Que recouvre la revalorisation des tarifs ?

L'apparition de forfaits de 5 € sur certaines consultations au regard de leur durée ouvre la porte à une sélection des patients compte tenu de leur âge ou de leur pathologie ...

Quel rôle pour les complémentaires santé ?

Elles vont de plus en plus devoir contribuer à l'effort et inévitablement augmenter les tarifs des contrats complémentaires santé individuels et collectifs.

Les patients sont ils vraiment gagnants ? **NON !**

RETRAITES COMPLEMENTAIRES…
UNE SITUATION CRITIQUE…

(Cf Flash information Protection Sociale - FIPS - intranet CFE-CGC)

POURQUOI LA SITUATION FINANCIERE EST DEGRADEE ?

Depuis 2003, l'AGIRC doit faire face à un déficit technique : les cotisations ne couvrent pas les pensions versées.

La crise économique, la montée du chômage et la pression sur les salaires ont pesé sur les ressources et aggravé le déficit de l'AGIRC.

Malgré le recul de l'âge de la retraite à 62 ans qui a provoqué une légère embellie, l'AGIRC accuse en 2011 un déficit de 1,77 Mds € et l'ARRCO de 1,69 Mds €

Si ces dispositifs perdurent, ils le doivent aux réserves constituées dans lesquelles sont prélevés les fonds nécessaires.

Ces réserves correspondent à ce jour à :	Elles seront épuisées en :
1 an de cotisations pour l'ARRCO	2020 pour l'ARRCO
6 mois de cotisations pour l'AGIRC	2017 pour l'AGIRC

QUELS SONT LES LEVIERS ?

Le 12 Octobre, les partenaires sociaux ont examiné plusieurs scénarii pour sauver nos régimes de retraite complémentaires. Ils s'articulent autour de 3 hypothèses : Augmenter les ressources, réduire les dépenses, modifier l'âge ou la durée d'assurance.

On citera parmi les différentes simulations réalisées à l'horizon 2020 et 2030 (*sur la base de 2 hypothèses économiques en fonction de l'évolution du taux de chômage et de l 'inflation*) celles portant sur :

- La réduction à 54% du taux de réversion de la pension du conjoint décédé (actuellement fixé à 60%) → **Economie estimée entre 550 M € en 2020 et 1,1 Md € en 2030**
- La hausse du taux de cotisations de 0,1 point → **Economie estimée entre 572 et 655 M € en 2020 et entre 533 et 807 M € en 2030**
- Le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans → **Economie estimée à 3,6 Mds€ en 2020 et entre 4,7 et 4,8 Mds € en 2030**
- Le gel des revalorisations de pensions en 2013→ **Economie estimée à 1,5 Mds € en 2020 et 1,8 Mds € en 2030.**

QUELLE EST LA BONNE SOLUTION ?

Le 22 novembre prochain, s'ouvre une négociation entre partenaires sociaux ; elle doit nécessairement aboutir pour le 1er Avril 2013 à une première étape de solution.

Aucune des solutions envisagées ne règle à elle seule le problème…

Il faut donc imaginer un panachage des différentes hypothèses en vue d'aboutir à un juste équilibre entre les efforts des actifs et des retraités.

C'est difficile, surtout dans le contexte actuel, mais c'est nécessaire et urgent au risque de voir disparaitre un dispositif essentiel pour les retraites des salariés du secteur privé !

Téléphone : 01 55 30 12 17
Télécopie : 01 55 30 13 96
Crédit photos : Fotolia
Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr